

INCENDIE DU SIAAP. Une association saisit la justice pour atteinte aux poissons

Le 20 avril dernier, l'association Paris Animaux Zoopolis dont le siège est à Paris a saisi le tribunal administratif de Versailles pour dénoncer l'atteinte à l'intégrité des poissons suite à l'incendie de l'usine du Siaap, en juillet 2019.

C'est une première en France, précise l'association Paris Animaux Zoopolis. Cette dernière a saisi le tribunal administratif de Versailles dans le but de défendre les intérêts des poissons et la protection de leur habitat. En cause, l'incendie survenu le 3 juillet dernier, au sein de l'usine de traitement des eaux usées du Siaap située à cheval sur les communes de Saint-Germain-en-Laye, Achères et Maisons-Lafitte. Un local de stockage de chlorure ferrique du bâtiment de clarifloculation avait été ravagé par les flammes. Également, l'écoulement d'eaux partiellement traitées dans la Seine et la baisse du taux d'oxygène dissous, en l'absence de traitement au carbone, avait entraîné l'ago-

nie de milliers de poissons morts par asphyxie.

Ce sont ces poissons victimes de souffrances, que Paris Animaux Zoopolis entend défendre dans le cadre d'une procédure juridique administrative.

« Le 20 janvier dernier, nous avons écrit un courrier avec accusé de réception au Siaap dans le cadre d'une réclamation indemnitaire préalable, précise-t-on à l'association animaliste. Le Siaap nous a répondu le 27 février pour nous demander les statuts de l'association. Depuis, nous n'avons pas eu de nouvelles et nous avons décidé de saisir le tribunal administratif. »

L'association souhaite obtenir de la part de la justice la « re-



L'association Paris Animaux Zoopolis défend l'intérêt des poissons morts suite à l'incendie du Siaap en juillet 2019. ©DR

connaissance d'une atteinte portée aux poissons, ce qui

correspond à notre objet statutaire. Habituellement, les recours portent sur le préjudice porté à l'environnement et ne se préoccupent pas des atteintes portées aux poissons qui sont des êtres sensibles. Il est grand temps que les poissons soient considérés et défendus comme les animaux terrestres. Nous avons choisi d'attaquer en justice le Siaap pour le nombre inimaginable de poissons morts. »

L'association souhaite qu'une condamnation puisse servir de déclic auprès de toutes les industries françaises susceptibles de porter atteinte, volontairement ou non, à l'intégrité des poissons. « Les accidents comme celui du Siaap sont trop récurrents avec pour conséquence

LES PÊCHEURS TRIELLOIS DANS L'EXPECTATIVE

En novembre dernier, l'association Au poisson d'avril de Triel-sur-Seine avait lancé un appel au Siaap pour qu'il rempoissonne à ses frais la Seine, à la suite de l'incendie de juillet dernier. Contacté, Jean-Luc Gallais, ancien trésorier devenu président de l'association de pêche trielloise qui compte 412 adhérents, regrette que le Siaap n'ait pas « daigné prendre contact avec notre association, même si les négociations sont menées avec notre fédération basée à Limay. Ils se sont engagés à rempoissonner, mais on ne sait pas la quantité, ni les espèces ni l'âge des poissons. » Ni la date. Jean-Luc Gallais rappelle que la période idéale

de rempoissonnement est située en octobre et novembre lorsque l'eau est fraîche et bien oxygénée. « L'autre difficulté, c'est que du fait de la sécheresse et de la canicule de l'été dernier, les piscicultures françaises ont été impactées avec des productions très faibles voire nulles. Ils ont été confrontés à une mortalité importante de leurs reproducteurs. En clair, en 2019, il n'y avait pas de poissons sur le marché. Si nous ne connaissons pas la même canicule cette année, on peut espérer que les pisciculteurs retrouvent leur niveau de production habituel. »

des milliers de poissons qui souffrent et meurent. Ils enlèvent les poissons morts puis rempoissonnent comme si de rien n'était. Mais les poissons ne sont pas des objets. Nous souhaitons que les sites industriels mettent tout en œuvre pour, en cas d'accident, empêcher les rejets dans les cours d'eau. »

L'association ne se fait pas d'illusion sur le long délai d'attente avant que l'affaire ne soit jugée. « On s'attend à un délai

d'un, voire deux ans avant que ce ne soit jugé. »

PRATIQUE

Rens. : <http://zoopolis.fr>

DES ACTIONS POUR PRÉSERVER LA VIE PISCICOLE EN SEINE

Interrogée, la direction du Siaap n'a pas souhaité faire de commentaires sur la procédure lancée par Paris Animaux Zoopolis.

Elle précise par ailleurs que le Siaap a « conduit un certain nombre d'actions depuis l'incident du 3 juillet dernier pour préserver au maximum le milieu naturel et la vie piscicole en Seine. Vous pouvez d'ailleurs retrouver toutes ces actions et les consulter en détail

sur le site internet du Siaap et sur celui de la préfecture des Yvelines. Par ailleurs, le Siaap a mis en œuvre avec les fédérations de pêcheurs des Yvelines et du Val-d'Oise, dès le mois de juillet dernier, une action spécifique visant à concevoir, organiser et planifier des campagnes de rempoissonnement. Le président et le directeur général du Siaap s'y étaient publiquement engagés lors d'une réunion

du comité de suivi organisée sous la présidence du préfet des Yvelines. »

Et de conclure en ces termes : « À notre connaissance, les représentants des fédérations de pêcheurs du 78 et du 95 saluent ce travail réalisé avec le Siaap sur la durée et au bénéfice de la faune aquatique en Seine, ce qui explique visiblement leur désaccord total avec la plainte initiée contre le Siaap. »



AVIS DE DÉCÈS

RAMBOUILLET

M. et Mme Michel CHARLAT
M. Jacques FLOCH
M. et Mme Roger FLOCH
Ses enfants,
Ses neuf petits enfants,
Ses treize arrière petits enfants,
Et toute la famille
ont la tristesse de vous part du décès de

Madame Jeanne FLOCH

survenu le 30 avril 2020 dans sa 98^e année
La cérémonie et l'inhumation auront lieu au cimetière ancien de Rambouillet le 11 mai 2020 à partir de 10 h 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.

TRANSILIEN L ET U. Le trafic a repris, trois mois après l'éboulement à Sèvres

Après trois mois d'interruption suite à un éboulement à Sèvres, les lignes L et U du Transilien circulent à nouveau normalement depuis le lundi 4 mai.

Enfin le bout du tunnel ! Trois mois après l'éboulement d'un talus en gare de Sèvres-Ville-d'Avray, les lignes L et U du Transilien peuvent à nouveau circuler normalement sur tout le tracé depuis le lundi 4 mai.

Encore quelques semaines pour les finitions

Ces derniers jours, les voies ont été complètement dégagées après avoir été recouvertes par



Depuis trois mois, la circulation des trains était interrompue suite à un éboulement de talus.

© : SNCF Réseau

les gravats, issus du talus qui est désormais stabilisé. Par ailleurs,

une longrine (poutre en béton) a été réalisée au bas du talus,

permettant de créer une zone de stockage des écaillés et prévenir ainsi tout nouvel éboulement.

Si le trafic a repris après quelques ajustements, avec notamment la remise en état de la signalisation et de la caténaire, et des essais, les travaux ne sont pour autant pas terminés. Les finitions seront effectuées durant plusieurs semaines. Une période durant laquelle les trains circuleront à vitesse limitée dans le secteur.

Alors que les rames ne devraient pas être bondées pour la reprise, l'annonce devrait être un soulagement pour les usagers, contraints d'utiliser des moyens alternatifs depuis plusieurs semaines.

Maxime Gil